

Initiatives ministérielles

officielle, au lieu de l'option qui avait été prônée par la majorité libérale.

Je pense que les Canadiens, incluant tous les Québécois, veulent mettre de côté ce genre de débat stérile. Pour ce qui est de l'environnement, tous se rejoignent pour dire que l'environnement passe au-dessus de toutes ces batailles politiques de référendum et de fédéralisme soi-disant centralisateur. C'est pourquoi je vais éviter de parler de ces choses et m'en tenir au projet de loi C-83.

En 1987, j'ai eu le privilège d'être membre de la délégation canadienne aux Nations Unies lorsque M^{me} Brundtland a déposé son célèbre rapport sur l'environnement et l'économie, connu aujourd'hui comme le rapport Brundtland. Elle avait été suivie à la tribune par le président des îles Maldives, M. Abdul Gayoom, aujourd'hui toujours président des îles Maldives.

Les îles Maldives sont un archipel d'une centaine d'îles au sud de l'Inde, dans l'océan Indien. Décrivant son pays dans les mots du grand explorateur norvégien Thor Heyerdahl comme des bijoux sur un coussin bleu qu'est l'océan indien, il disait: «Mon pays, ces îles magnifiques, n'avait jamais été attaqué par des tempêtes et des circonstances atmosphériques adverses jusque dans les années 1980. Sont arrivées ces vagues immenses, en 1984 et 1985, ensuite encore en 1986 et en 1987, pour la première fois dans leur histoire. Chaque fois, ces vagues déferlaient avec encore plus de violence qu'avant, causant de la consternation, causant de la destruction, causant aussi des pertes de vies humaines.» Et ils le demandaient tous aux gens qui représentaient les pays industrialisés: «Est-ce que nous, les innocents des îles Maldives, devons payer pour les péchés que vous avez causés vous-mêmes, pour les maux que vous causez à l'environnement, pour l'effet de serre et toutes les questions environnementales dont nous sommes complètement innocents et pour les conséquences que vous provoquez par vos actions?»

• (1325)

Je pense qu'il y a là une question fondamentale et nous, en tant que pays riche, un pays qui a des ressources naturelles sans pareil, nous devons donner un exemple frappant au monde entier, surtout par rapport aux pays en développement, aux pays qui subissent les conséquences de nos actes en tant que pays industrialisés, que le développement durable, c'est plus que des mots.

[Traduction]

Nous devons commencer à mettre en pratique ce que nous prêchons sur la scène internationale. Il ne faudra jamais permettre que le développement durable demeure uniquement une expression à la mode nous permettant de nous soustraire à l'obligation de conjuguer économie et environnement de façon réaliste et véritable.

Si le gouvernement fédéral lui-même ne fait pas du développement durable une pratique quotidienne, comment peut-il s'attendre que les Canadiens le fassent? Comment peut-il s'attendre que les municipalités et les provinces appliquent les principes du développement durable, s'il ne leur donne pas l'exemple?

C'est la raison pour laquelle, dans son livre rouge de 1993, le Parti libéral du Canada a consacré tout un chapitre au développement durable. L'une des propositions clés de ce chapitre était de nommer un commissaire à l'environnement. Telle que présentée dans le livre rouge, l'idée était que son poste soit lié au bureau du vérificateur général de l'environnement.

Je suis très satisfait de voir que, grâce au projet de loi C-83, cela va maintenant devenir réalité. En fait, nous allons devenir le deuxième pays au monde, après la Nouvelle Zélande qui a montré la voie il y a plusieurs années, à nommer un commissaire à l'environnement et au développement durable.

Ce nouveau bureau disposera de pouvoirs importants. En outre, l'existence même d'un bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable signifie sans équivoque, tant au sein du gouvernement que pour la société canadienne tout entière, que dorénavant il y aura quelqu'un, un contrôleur, un ombudsman entièrement dévoué à l'environnement et au développement durable, qui s'assurera que le gouvernement pratique ce qu'il prêche.

[Français]

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a tenu des audiences continues à ce sujet pendant plusieurs mois. Et je dois féliciter très chaleureusement mon collègue de Davenport, qui a mené ce comité avec un leadership sage et vraiment inspirant. En fait, notre comité avait recommandé que nous ayons un commissaire de l'environnement et du développement durable indépendant, un genre d'office tel celui du commissaire aux langues officielles, mais le gouvernement a retenu la suggestion de l'opposition officielle que ce commissaire de l'environnement et du développement durable trouve sa place au sein du bureau du vérificateur général.

Même si l'option qui a été choisie par le gouvernement n'est pas celle que le comité a choisie—et j'étais membre du comité—de favoriser l'autre option, je pense que c'est un grand pas en avant. Je pense que, aujourd'hui, avec le projet de loi C-83, nous créons le poste de commissaire qui devient irréversible. Donc, le poste de commissaire fera en sorte, par le biais de la loi, que, d'ici deux ans, chaque ministère du gouvernement devra déposer ici en Chambre une stratégie de développement durable.

• (1330)

Ces stratégies devront être mises à jour tous les trois ans, et ensuite elles devront aussi, les stratégies révisées, être déposées au Parlement. Donc, le Parlement va être responsable au peuple canadien pour toutes ces stratégies de développement durable à l'avenir.

[Traduction]

Le fait que, à l'avenir, chaque ministère du gouvernement ait à produire une stratégie de développement durable est une innovation extraordinaire pour le public canadien, d'autant plus qu'un commissaire sera aussi chargé de surveiller la situation et de s'assurer que la stratégie est suivie étroitement et qu'elle répond réellement à la réalité d'une économie et d'un environnement véritablement intégrés au sein du gouvernement.